Autrans Méaudre en Vercors

2025/05

DECISION DU MAIRE

Création d'une régie d'avance « Enfance »

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2022 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une régie d'avance afin de permettre la mise en place de séjours « Enfance » sur la commune.

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie d'avances auprès du service Enfance de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie Annexe d'Autrans, place de la mairie, 38880 Autrans-Méaudre en Vercors.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne chaque année du premier mars au 30 septembre.

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes :

1) Petit matériel et fonctionnement (transports, alimentation, matériel) 2) Activités (visites culturelles et sportives)	1) Comptes d'imputations : 6248 (transports de personnes extérieurs à la collectivité) ; 60623 (fournitures non stockées – Alimentation) ; 60632 (fourniture – petit équipement) 2) Comptes d'imputations : 6188 (pris en charge par la commune) ; 6042 (participation demandée aux familles)

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1° : Carte bancaire

2° : Numéraire

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de comptable public assignataire.

ARTICLE 7 – Sans objet.

ARTICLE 8 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 5000€.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès des services de l'ordonnateur de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois et au minimum 1 fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur - percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant - percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 – Les services de l'ordonnateur de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 14 –Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

FAIT à Autrans-Méaudre en Vercors, le 17/03/2025

Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors
Mr Hubert ARNAUD

MAIRIE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS (ISÈRE)

Autrans Méaudre en Vercors

2025/06

DECISION DU MAIRE

Nomination d'un régisseur titulaire de la régie d'avance « Enfance »

Le maire de la ville d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu la décision 2025-05 en date du 17/03/2025 instituant une régie d'avance « Enfance »

Vu la délibération 23-35 en date du 13 avril 2023 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2025 ;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER - Mme Juline PYTEL est nommée régisseuse titulaire de la régie « Enfance » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Juline PYTEL sera remplacée par Mme Sandrine BESSAGUET, mandataire suppléante.

ARTICLE 3 - Mme Juline PYTEL percevra une indemnité annuelle de maniement des fonds inclus dans la part IFSE et ne percevra pas la Nouvelle Bonification Indiciaire.

ARTICLE 4 – Mme Sandrine BESSAGUET, mandataire suppléante, percevra une indemnité annuelle de maniement des fonds inclus dans la part IFSE et pourra percevoir la Nouvelle Bonification Indiciaire pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

ARTICLE 5 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

ARTICLE 6 – Sans objets

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

ARTICLE 8 – Sans objet.

ARTICLE 9 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 10 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 11 - Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

FAIT à Autrans-Méaudre en Vercors, le 17/03/2025

Le maire d'Autrans Méaudre en Vercors
Mr Hubert ARNAUD

MAIRIE D'AUTRANS (38142)

Précédées de la mention manuscrite « vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire

Vu par acceptation

Le mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

Autrans Méaudre en Vercors

2025/07

DECISION DU MAIRE

Nomination mandataire Régie d'avance « Enfance »

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu la décision 2025-05 du 17/03/2025 portant création d'une régie d'avance « Enfance »

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2025.

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 17/03/2025.

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 17/03/2025.

DECIDE :

ARTICLE PREMIER – Mr Guillaume HENRY est nommé mandataire de la régie « Enfance » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « Enfance » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Sans objet

ARTICLE 3 – Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

ARTICLE 4 – Le mandataire doit payer selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 5 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 6 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

FAIT à Autrans-Méaudre en Vercors, le 17/03/2025,

Le maire d'Autrans Méaudre en Vercors
Mr Hubert ARNAUD

MAIRIE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS (ISÈRE)

Précédées de la mention manuscrite « vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire

Vu par acceptation

Le mandataire suppléant

"Vu par acceptation"

Le Mandataire

Vu pour acceptation

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250321-2025_08-AR

Autrans Méaudre en Vercors

2025/08
DÉCISION DU MAIRE
MARCHES PUBLICS
Travaux de voiries

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les délégations pouvant être conférées au Maire par le Conseil municipal,

- Vu la délibération n° 22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Vu les articles L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

- Considérant la procédure adaptée portant sur la maintenance des voiries de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, publié le 20 décembre 2024,

- Considérant que les six offres ont été reçues et analysées,

- Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 20 mars 2025, favorable au classement issu de l'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents aux entreprises
- COLAS France – Établissement de Grenoble, pour un montant de 151 338,90 € TTC
- SAS ROUTIERE CHAMBARD, pour un montant de 315 828,23 € TTC
- SAS NGE ROUTES, pour un montant de 339 955,80 € TTC

Article 2 : de remettre ces trois entreprises lauréates à chaque marché subséquent.

Article 3 : d'autoriser le règlement en fonction des périodicités d'émission de factures.

Article 4 : le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

Le Maire,

Hubert ARNAUD

MAIRIE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS (ISERE)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

Autrans Méaudre en Vercors

2025/09
DÉCISION DU MAIRE
MARCHES PUBLICS
DEPENSES JANVIER À MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,

Vu l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales au titre duquel le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations d'attributions,

Vu la délibération n° 22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R2123-1 et suivants du code de la commande publique, portant les modalités de recours aux procédures adaptées pour la passation de certains marchés

Considérant les besoins de la commune à l'origine de la passation de marchés,

DECIDE :

Article 1 : De réaliser les achats listés dans le tableau suivant, sur les mois de janvier à mars 2025 :

Eclairages publics — **Montant total : 16 282,80 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
ECLAIRAGE PUBLIC MEAUDRE	STE ANONYME CETA	2 288,40 €	17/03/2025
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - 4ème T 24	STE ANONYME CETA	3 014,40 €	27/01/2025
ILLUMINATIONS 2024/2025	STE ANONYME CETA	10 980,00 €	14/03/2025

Carburants — **Montant total : 13 362,91 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
CARBURANTS 1er TRIMESTRE	SARL JOUBERT GARAGE	13 362,91 €	janv-mars 25

Fêtes et cérémonies — **Montant total : 2 729,24 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
APERITIF	ODEMARD - RAPHAEL	150,00 €	25/02/2025
APERITIF VOEUX DU MAIRE	ODEMARD - RAPHAEL	1 000,00 €	16/01/2025
GALETTE DES ROIS	SARL LES PETITS PAINS DE GIULIA	192,00 €	14/01/2025
19 MARS GUERRE D'ALGERIE	SAS MEAUDREDISTRI	113,73 €	11/03/2025
VOEUX DU MAIRE + CM DU 12.12.24 + CAFE REUNIONS	SAS MEAUDREDISTRI	273,51 €	11/03/2025
FEU 70 ANS STATION	SAS PYRO DESIGN EVENTS	1 000,00 €	18/03/2025

Fournitures entretien — **Montant total : 9 810,25 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
PRODUITS ENTRETIEN	SARL PRODIM	435,82 €	13/03/2025
PRODUITS ENTRETIEN	DIFCO ADISCO	8 802,68 €	janv-mars 25
DISQUE ROUGE	SARL ASPIRATEUR SERVICE	66,30 €	03/02/2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

LAVETTES AUT 50% COM 50% RM	SARL MEWA FRANCE	215,01 €	janv-mars 25
SAC CONTENEUR	LEGALLAIS	64,78 €	11/03/2025
ARMOIRE + FILTRE POUR ASPIRATEUR	SARL AMAZON BUSINESS EU	225,66 €	30/01/2025

Fournitures et équipement **Montant total : 15 329,73 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
Police Municipale (enseigne + coffre)	multi	1 333,02 €	janv-mars 25
Services techniques	Multi	4 156,92 €	janv-mars 25
Service sportif nordique	Multi	7 881,89 €	janv-mars 25
Écoles	Multi	628,77 €	janv-mars 25
Périscolaire	Multi	1 329,13 €	janv-mars 25

Régie HIV - fournitures **Montant total : 30 996,00 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
CARTE AMI	DAG SYSTEM SARL	30 996,00 €	02/01/2025

Ecoles - Fournitures scolaires **Montant total : 1 392,85 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
FOURNITURES SCOLAIRES	SAS FONTAINE PICARD	507,10 €	17/03/2025
FOURNITURES SCOLAIRES	SARL NUMERICOPIE SAS CORANA	42,22 €	03/03/2025
LIVRE BONJOUR LA 6EME	SAS LES EDITIONS DU GENEPI	638,07 €	07/02/2025
FOURNITURES SCOLAIRE ELEM MEA	SOCIETE DALBE MAJUSCULE	205,46 €	02/01/2025

Télésièges - Entretien **Montant total : 991,14 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
CONTROLE CABLE TSF FORET	STE REMONTEES MECANIQUES CABLES CONTROLES	480,00 €	13/01/2025
PIECES TELESIEGE GONCON	STE ANONYME POMAGALSKI SAS	511,14 €	13/01/2025

Petits équipements - Electricité **Montant total : 906,46 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
FICHE MALE, PRISE MOBILE - FESTIVITES + INTERRUPTEUR, TRANSFORMATEUR, FIL DE CABLAGE MAT AUT	STE ANONYME YESSS ELECTRIQUE SC SAS CEF FONTAINE	906,46 €	07/02/2025

Informatique : réseaux, logiciels, maintenance matériels **Montant total : 57 301,53 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
MAINT BORNE WIFI 50%RM 50%COM DEC A MARS 25	SOCIETE SIRA 38 UNIKMEDIA	675,00 €	24/03/2025
MAINTENANCE COPIEURS - RELEVES COPIES - MARS 25	JM BUREAUTIQUE	1 842,25 €	24/03/2025
MAINT BORNE WIFI 50% RM 50% COM JANV-FEV 25	SAS UNIKTELECOM	482,94 €	18/02/2025
MAINTENANCE E TICKET 2025	QIIS SARL	1 691,36 €	14/02/2025
CONTROLE PARC RADIO - MOBILIE	SARL GEDYT RADIOCOMMUNICATION MOTOROLA	1 164,00 €	23/01/2025
ABNT OFFICE365 21 POSTES 1ER TRIM 25	SARL SCS INFORMATIQUE	907,20 €	09/01/2025
LOGICIEL INFORMATIQUE ST + ABNT 2025	SOCIETE HUE COCO (HOP-PLACE)	5 544,00 €	16/01/2025
MAINTENANCE COPIEURS - RELEVES COPIES - DEC 24	JM BUREAUTIQUE	1 577,75 €	16/01/2025
PACK E MAGNUS	STE ANONYME BERGER LEVRAULT	4 590,07 €	16/01/2025
MAINTENANCE E ELECTIONS PREMIUM	STE ANONYME BERGER LEVRAULT	51,32 €	16/01/2025
ABONNEMENT LUMIPLAY DU 01.12.24 AU 30.11.25	LUMIPLAN MONTAGNE ZAC DU CHATEAU	1 637,22 €	16/01/2025
MAINTENANCE TELEPHONIQUE 2025	SPIE ICS	771,70 €	20/01/2025
DEPANNAGE INFORMATIQUE JEAN BABOIS	BARDE - CEDRIC	210,00 €	02/01/2025
SUITE ADOBE	SAS DESTOCK INFORMATIQUE	29,99 €	27/03/2025
FRAIS DE SERVICE NORDIC PULSE	SOCIETE NORDIC PULSE	2 200,00 €	20/03/2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

INTERFACE NORDIC FRANCE POUR IMPORT/EXPORT DES FORFAITS NATIONAUX	DAG SYSTEM SARL	1 440,00 €	24/03/2025
RECIPROCITE FORFAIT SAISON AVEC LANS	DAG SYSTEM SARL	1 200,00 €	25/03/2025
LOCATION SERVEUR, MAINTENANCE et LICENCE 2025	DAG SYSTEM SARL	31 231,78 €	02/01/2025
ACHAT CHARGEURS	SARL AMAZON BUSINESS	54,95 €	30/01/2025

Vêtements de travail **Montant total : 8 456,68 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
VETEMENTS TRAVAIL MECANICIEN et ST	SOCIETE RODIER	328,41 €	
REPARATION FERMETURE ECLAIRE GILET PM	STE LA CORDONNERIE TABITA	50,00 €	06/02/2025
VESTES CHELSEA EVOLUTION	SAS RAO RHONE ALPES OUTILLAGE	1 433,95 €	06/02/2025
VETEMENTS TRAVAIL HIVER ST	STE ANONYME SNOWEAR	3 808,74 €	09/01/2025
VESTES HIVER	SAS RAO RHONE ALPES OUTILLAGE	1 285,18 €	16/01/2025
VETEMENTS TRAVAIL ST	STE ANONYME SNOWEAR	1 550,40 €	27/03/2025

Entretien et réparations **Montant total : 1 394,64 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
ALIMENTATION ALGECO GEVE	EURL THOMAS CHEVALIER ELEC	1 044,00 €	14/03/2025
REPARATION BORNE CAMPING-CAR	SAS QUANTUM SYSTEMES	195,60 €	18/02/2025
REPARATION AUTOLAVEUSE	ROTOWASH	155,04 €	03/03/2025

Maintenance sur les bâtiments publics **Montant total : 1 724,61 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
ENTRETIEN CHAUDIERE GAZ SOL OT	SARL MAINTENANCE THERMIQUE GRESIVAUDAN MTG	178,60 €	14/01/2025
MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE 1er T 2025	SCHINDLER	623,58 €	27/03/2025
MAINTENANCE INSTAL CHAUFFERIE 1er T 2025	E2S AGENCE RHONE ALPES SUD	922,43 €	13/03/2025

Entretien et réparations sur les bâtiments publics **Montant total : 12 421,52 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
REPARATION AUTOMATE CINEMA	STE ANONYME ECHM VEOLIA	655,20 €	25/03/2025
ALIMENTATION BOITIER PORTE DU HANGAR	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	170,08 €	06/03/2025
REPARATION CHAUFFAGE BIBLIOTHEQUE	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	1 028,58 €	06/03/2025
REPARATION ELEC MAT AUT	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	594,25 €	24/02/2025
HDMI BIBLIO MEA + SDF MEA + SALLE MARIAGE M	EURL THOMAS CHEVALIER ELEC	1 832,40 €	18/02/2025
REPARATION RESEAUX ROULETTE REFUGE FENEYS	EURL LANCELON PLOMBERIE	191,84 €	10/02/2025
RENOVATION MAISON MAGDELEINE DURAND	Entreprise BUREAU ALPES CONTROLES	358,28 €	20/02/2025
REPARATION ECLAIRAGE GYMNASE/FOYER FOND	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	391,20 €	30/01/2025
CONTRAT MAINTENANCE 01.01.25 AU 31.12.25	STE ANONYME PORTALP RHONE ALPES EST	339,00 €	03/02/2025
RAMONAGE CHAUDIERE CURE	STE ANONYME ECHM VEOLIA	200,40 €	21/01/2025
INTERVENTION SALLE HORS SAC	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	423,64 €	02/01/2025
DEPANNAGE ALARME CENTRE NORDIQUE	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	305,11 €	21/01/2025
REPARATION INST ELECTRIQUE ECOLE MAT AUT	SOCIETE PREFELECTRIQUE SCOP	1 023,13 €	10/01/2025
ENTRETIEN	HARGASSNER FRANCE ALPES	384,00 €	10/01/2025
DIAGNOSTIC PISCINE	SOCIETE 2D PISCINE	1 680,00 €	02/01/2025
REPRISE REGARD WC DESSOUS POSTE	SARL ODEMARD T.TP	1 080,00 €	13/01/2025
REPARATION PORTE SECTIONNELLE GARAGE LA SURE	SARL A.D.B.M	955,01 €	18/03/2025
LEVAGE ET MANUTENTION CAMION GRUE	STE ANONYME CETA	809,40 €	02/01/2025

Pôle Mécanique - Entretien et réparations **Montant total : 49 162,29 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
HUILE MOTEUR, FILTRE, JOINT,...	SARL DAUPHINE POIDS LOURDS	814,34 €	02/01/2025
REPARATION TRACTOPELLE	SOCIETE MANDAMAT	4 504,82 €	02/01/2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

CAPUCHON, LISSEUR FRAISE, COUVERCLE CAPTEUR RESERVE, INJECTEUR, MODULE DE POMPE	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	11 390,21 €	02/01/2025
ETRIER FREIN, RADAR AR CENTRAL	STE AUTODISTRIBUTION	984,38 €	14/01/2025
PIECES MECA-ST	SA BERNARD TRUCKS GRENOBLE	17,16 €	14/01/2025
FILTRE A AIR	HIFI FILTER FRANCE SAS	33,74 €	14/01/2025
PIECES DAMEUSES	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	1 941,46 €	14/01/2025
PIECES DAMEUSES	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	5 444,07 €	20/01/2025
MATERIEL MECA	STE ANONYME ZEP INDUSTRIES	793,68 €	20/01/2025
PNEUS	SARL JOUBERT GARAGE	136,00 €	21/01/2025
REPARATION CHAUFFAGE DAMEUSE	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	838,72 €	23/01/2025
BARETTE COMBI, GUIDE ROUE, VIS DE BANDE, VIS	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	5 046,96 €	27/01/2025
FILTRE, LAVE GLACE, REVISION DT-081-FK	STE ANONYME RNO BY MY CAR	535,32 €	28/01/2025
CARDAN DE FRAISE + POTAR DIRECTION	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	2 085,46 €	03/02/2025
HUILE POUR DAMEUSE	STE ANONYME YORK SAS	2 849,28 €	03/02/2025
REPARATION MOTONEIGE	SOCIETE AILLOUD PERRAUD LOISIRS	1 400,72 €	06/02/2025
BOUCHON GO PIBU	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	84,29 €	06/02/2025
REPARATION MITSUBISCHI	EURL GS CARROSSERIE	647,36 €	13/02/2025
REMPLAC KIT DE FREIN ARRIERE, CABLE FREIN, TAMBOURS	SARL JOUBERT GARAGE	1 411,32 €	13/02/2025
CONSOMMABLES POLE MECA	STE AUTODISTRIBUTION	382,37 €	13/02/2025
PIECES DETACHEES DAMEUSE 50% COM 50% RM	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	1 007,90 €	13/02/2025
PRISE EN CHARGE PROTECTION, COLLIER, DURIT	STE ANONYME DURAND SERVICES	2 553,71 €	14/02/2025
COLLIER NYLON, ELECTRODES	SARL CULASSE ET MOTEUR SARL	625,49 €	18/02/2025
BOUGIE, RESSORT - CAMION SALEUSE	SARL VILLETON	310,90 €	24/02/2025
FLEXIBLE DAMEUSE	ALPES FLEXIBLES SAS PIRTEK	349,45 €	24/02/2025
CTRL FCTIONNEL CALCULATEURS	SARL JOUBERT GARAGE	66,00 €	25/02/2025
CONSOMMABLES POLE MECANIQUE	STE AUTODISTRIBUTION	485,57 €	25/02/2025
CTRL FCTIONNEL	STE ANONYME RNO BY MY CAR	91,20 €	03/03/2025
FLEXIBLE	BOMBINO - LAURENT	82,28 €	05/03/2025
MOYEU FRAISE ET BEACH DAMEUSE PB600	STE ANONYME KASSBOHRER ESE	642,04 €	05/03/2025
CONSOMMABLE POLE MECA + PIECES DAMEUSE	SARL CULASSE ET MOTEUR SARL	668,16 €	10/03/2025
BATTERIE, POMPE D'ALIMENTATION TRACTEUR ST	SARL EQUIP AGRI	312,73 €	10/03/2025
VERIF PERIODIQUE ENGIN TRACTOPELLES 1ER SEM	SOCIETE ACRITEC	210,24 €	13/03/2025
2 BATTERIES TRACTEUR FENDT	SARL START ENERGY	240,00 €	24/03/2025
PIECES VEHICULES	STE AUTODISTRIBUTION	174,96 €	25/03/2025

Damages **Montant total : 6 150,70 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
DAMAGE PISTE NORDIQUE	EIRL ODOS BRUNO CELD'AIR	6 150,70 €	janv-mars 25

Urbanisme **Montant total : 2 565,92 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
DIAGNOSTIC AMIANTE CREPI ZONE TORTOLON	IRIS EXPERTISES DIAGNOSTICS IMMO	158,40 €	04/03/2025
DIAGNOSTIC AMIANTE ZAE DU TORTOLON	IRIS EXPERTISES DIAGNOSTICS IMMO	515,00 €	18/02/2025
CONSULT ARCHI - 4EME TRIMESTRE 2024	SARL ATELIER DE LA PLACE ARCHITECTE	1 892,52 €	20/01/2025

Communications **Montant total : 42 637,74 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
REALISATION DE PLAN DES PISTES NORDIQUES	SAS STUDIO GINETTE	1 320,00 €	25/02/2025
PAGE NORDIC MAGAZINE	EDITIONS DU JURA	720,00 €	18/02/2025
APPLICATION ILLIWAP	Entreprise CHARVET DIGITAL MEDIA	921,90 €	10/02/2025
IMPRESSION + AFFICHE MOLOK HIVER	SARL NUMERICOPIE SAS CORANA	633,24 €	03/02/2025
4 CLIPS 4 TEASERS 1 CLIP + PORTRAIT 09.01.25	SOCIETE IMAGETTAGADA	13 200,00 €	03/03/2025
ADAPTATION GRAPHIQUE	SAS STUDIO GINETTE	1 080,00 €	03/03/2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

PACK DIGITAL HIVER CREATION GRAPHIQUE NEWS MAIRIE	SAS STUDIO GINETTE	10 200,00 €	20/02/2025
LANDING PAGE ESPRIT AM	SAS STUDIO GINETTE	4 800,00 €	20/02/2025
CONSEIL ET COMMUNICATION STRATEGIQUE	SAS MAURICE & LES CROCODILES	7 200,00 €	03/03/2025
PANNEAUX ACCES INTERDIT	ENTREPRENEUR IN PHOTO-SORIN	158,00 €	25/03/2025
ADHESIF PANNEAUX STATION PLACE DE MEAUDRE	ENTREPRENEUR IN PHOTO-SORIN	213,00 €	03/02/2025
PANNEAU PLACE GERARD CLET	ENTREPRENEUR IN PHOTO-SORIN	205,00 €	21/01/2025
STICKERS, PLAN DES PISTES, DEPLIANTS PAS DE TIR BIATHLON	SARL NUMERICOPIE SAS CORANA	1 986,60 €	18/02/2025

Encadrement sportif **Montant total : 9 206 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
VACATION 2H FOND	Association ESF MEAUDRE	900,00 €	03/03/2025
ENCADREMENT MONITEURS FOND	Association FOYER DE SKI DE FOND ET DE SAUT	3 986,00 €	04/02/2025
SKI ALPIN ECOLES HIVER 24/25	ESF ECOLE DU SKI FRANCAIS	4 320,00 €	07/02/2025

Frais de nettoyage des locaux **Montant total : 4 955,04 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
ENTRETIEN OT JANV - FEV 25	SOCIETE FEM NETTOYAGE	1 639,44 €	18/02/2025
ENTRETIEN 2 MAIRIES DEC 24- JANV et FEV 25	SOCIETE FEM NETTOYAGE	3 315,60 €	18/02/2025

Divers **Montant total : 3 468,31 €**

Objet	Attributaire	Montant	Date
AFFRANCHISSEMENT DEC 24 - JANV et FEV 25	SOCIETE LA POSTE ADV FACTURATION SUD EST	1 346,61 €	janv-mars 25
ABON LA VIE COMMUNALE	S.A. VIE COMMUNALE & DEPARTEMENTAL	143,70 €	20/01/2025
ABONNEMENT LA GAZETTE DES COMMUNES	SOCIETE GROUPE MONITEUR	450,00 €	14/01/2025
ENTREES SCOLAIRE EDITION 2024	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	456,00 €	17/03/2025
3 CLES CERTIFICAT EIDUCIO 1 AN	SOCIETE CHAMBERSIGN FRANCE	540,00 €	14/02/2025
FOULEE BLANCHE ECOLES	Association LA FOULEE BLANCHE	532,00 €	07/02/2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 038-200056224-20250402-DEC25_09-AR

Article 2 : D'autoriser le règlement en fonction des périodicités d'émission des factures.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

Le Maire,

Hubert ARNAUD

MAIRIE D'AUTRANS-MÉAUDRE EN VERCORS (ISÈRE)